



COLLOQUE SUR LE NON-RECOURS, ENTRE ACCÈS AUX DROITS ... ET RESTRICTION DES DROITS

LUNDI 12 MARS 2012

UNIVERSITÉ PANTHÉON-ASSAS (PARIS 2)

12, Place du Panthéon 75005 PARIS

Salle des Conseils - Escalier M - 2^{ème} étage

**Le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire.
Les inscriptions auront lieu du 09 janvier au 26 février**

Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site du CERSA <http://www.cersa.cnrs.fr/>

9 h00 Accueil des participants

9h15 Ouverture du colloque

Jacques Chevallier, Directeur du CERSA (Université de Paris 2/CNRS)

Jérôme Vignon, Président de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

MATINÉE CONSACRÉE AUX TRANSFORMATIONS POLITIQUE ET SOCIALES DU NON RECOURS

Chaque séance sera clôturée par un débat de 20 minutes

9h30 Présidence de séance

Didier Gélot, Secrétaire général de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Le non-recours aux droits : les enjeux juridiques

Diane Roman, Professeur à l'Université de Tours, Membre junior de l'Institut Universitaire de France

Le non recours : la construction d'une question publique

Philippe Warin, Directeur de recherche, Pacte-Cnrs, Grenoble, Directeur de l'Odenore (Observatoire du Non Recours)

Le non recours aux prestations sociales : le vécu des usagers

Elizabeth Maurel, Chercheuse au Pacte /IEP Grenoble

11h05 Pause 15 minutes

11h20 Présidence de séance

Delphine Chauffaut, Responsable du Département de l'Animation de la Recherche et du Réseau des Chargés d'Etudes à la CNAF

Le non recours face à la lutte contre la fraude sociale

Antoine Math, Economiste à l'Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES)

Le non recours, un enjeu qui doit obliger les acteurs à changer leurs pratiques

Nicole Maestracci, Magistrat, Présidente de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) :

12h30 Déjeuner libre

APRÈS-MIDI CONSACRÉ AUX POLITIQUES SOCIALES À L'ÉPREUVE DU NON RECOURS

Chaque séance sera clôturée par un débat de 20 minutes

14h00 Présidence de séance

Roxanna de Filipis, Maître de Conférences à l'Université du Havre

La construction juridique du non recours au RSA activité

Evelyne Serverin, Directrice de recherche à l'IRERP-Université Paris X Nanterre

Les recours au dispositif Dalo : entre non recours et non effectivité

Bernard Lacharme, Secrétaire général du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, Rapporteur du comité de suivi du Dalo :

15h10 Pause

15h25 Présidence de séance

Michel Chauvière, Directeur de recherches au CERSA (CNRS/Université Paris 2)

Le non recours au système de santé

Christian Saout, Président du Collectif Interassociatif sur la Santé (CISS)

Le non recours à l'épreuve du risque de « dépendance »

Michel Borgetto, Professeur à l'Université Paris 2 (Panthéon-Assas)

16h30 Synthèse des travaux

Robert Lafore, Professeur à l'Institut d'études politiques de Bordeaux

17h15 Cocktail de clôture

Le non recours est une réalité observable dans différents domaines sensibles comme le logement, la santé, les minima sociaux (dont le RSA). Mais c'est aussi un problème posé à l'action publique, opposable à la rhétorique de la fraude sociale. L'écart entre la volonté affichée d'accès de tous aux droits fondamentaux, les attentes légitimes des éventuels bénéficiaires et l'effectivité de cet accès a sans doute toujours plus ou moins existé. Ce qui est nouveau, c'est l'ampleur prise par le phénomène du non recours. Aujourd'hui, il interpelle les pouvoirs publics, les institutions, les professionnels de l'action sociale, les mouvements sociaux, et mobilise les chercheurs en droit, en économie, en science politique, en gestion, en sociologie, notamment.

Comment rendre compte de ce phénomène et quelles hypothèses explicatives formuler de façon aussi transversale que possible ?

Doit-on y déceler un simple effet (malheureux) des nouveaux modes de « management » des politiques de modernisation administrative, de performance gestionnaire ou encore d'activation des dépenses publiques, auquel on devrait pouvoir remédier par des programmes ciblés ?

Doit-on voir dans les évolutions en cours, paradoxalement, une occasion de dissuader les publics les plus précaires de recourir à leurs droits, de renforcer les contrôles publics des groupes les plus vulnérables, de sélectionner les clientèles, de décourager les mouvements sociaux qui se porteraient à leur secours, pour finalement limiter les droits, l'envie et la possibilité d'en exiger l'effectivité, de façon à en réduire in fine le coût ?

Doit-on, au contraire, les rapporter aux conséquences des nouvelles normes d'individualisation, de responsabilisation, lesquelles frapperaient plus particulièrement les usagers les plus vulnérables et les moins capables d'agir dans le domaine administratif ou judiciaire ?

À moins qu'il ne s'agisse du symptôme, parmi d'autres, d'une désaffection plus profonde pour les droits, la citoyenneté politique, la solidarité socialisée, mettant en crise notre modèle de protection, en ce qu'il suppose un citoyen informé et actif ?

Enfin, dans quelles limites peut-on en rendre pour partie responsables les professionnels de l'action sociale, les fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales et les agents de la Sécurité sociale ? En quoi participent-ils à l'extension de ce phénomène ?

Telles sont quelques-unes des questions auxquelles cette journée d'étude, organisée par le CERSA en collaboration avec plusieurs institutions directement concernées (CNAF et ONPES), se propose de répondre.